

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

A.M. 13-12-2021

M.B. 02-02-2022

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1^{er}, 19^o ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

BAKSHIDEH ZAD Bashir, LARABA Sohaib, RASE Céline, SOMMER Félix, TAZIR Mohamed Lamine.

Article 2. - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour la personne visée à l'article 1^{er} :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique «DATNIV» ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes «AN» et «M».

Bruxelles, le 13 décembre 2021.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, par délégation :

E. GILLIARD,

Directeur général

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	BAKHSHIDEH ZAD	Bashir	16.09.1985	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	8	7	01.09.2021
B	LARABA	Sohaib	01.01.1990	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	7	8	01.09.2021
B	RASE	Céline	24.01.1987	Docteur en histoire, art et archéologie	UNAMUR	5		01.10.2021
B	SOMMER	Félix	03.05.1984	Docteur en sciences économiques et de gestion	UMONS	9		01.06.2021
B	TAZIR	Mohamed Lamine	18.08.1989	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	5	5	01.09.2021

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 13 décembre 2021.